

## COMPTE RENDU

### de l'Assemblée Générale de SECDEF

du 27 Janvier 2011

#### Ordre du jour :

- ✓ adoption du PV de l'assemblée du 27 Janvier 2010 (texte joint).
- ✓ élection pour 2 ans des administrateurs – sont candidats : pour Fresnes : Mmes S. CHAUVIN, M.L.ROGER, M.VÉTÉLÉ et Mrs. R. BARBIER, C. BÉVAN, A. COLMET-DAAGE, J.L. MARLATS, A. NTOURGOUTIAN, M VÉRET – pour Antony : Mme T. BELLIERE et M. Ch. BELLIERE – pour L'Haÿ : Mme A. NOUGARÈDE.
- ✓ rapport moral.
- ✓ rapport financier – budget – retour de la cotisation à 10 €.
- ✓ allocution de M. le Maire de Fresnes et questions/réponses.
- ✓ le bassin du Parc du Moulin de Berny et le contrat « Bièvre aval ».
- ✓ la submersion du 14 juillet 2010 – le bassin de la rue du Dr. E. Roux – la rue des Anémones – le quartier Bergonié/Jeanne d'Arc – le secteur des Fleurs, à Antony – fonctionnement du réseau – alerte mairie.
- ✓ situation des adhésions – bulletin – information des nouveaux riverains.
- ✓ questions diverses.

La feuille d'émergement est à la table du secrétariat. 45 familles sont présentes et 46 sont représentées avec des pouvoirs réguliers. 91 familles participent ainsi à l'assemblée générale sur 133 familles adhérentes en 2010.

La séance est ouverte à 20h.30 par M. Véret, Président de SECDEF, assisté des membres du bureau.

Le président lit l'ordre du jour dont le déroulement pourra être modifié en fonction du moment de l'intervention de M. Le Maire de Fresnes, dont les informations annuelles sont attendues par tous.

**1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 27 janvier 2010.**

Le PV de l'AG du 27 janvier 2010 dont le texte a été joint à la convocation à la présente assemblée, est adoptée à l'unanimité.

**2. Le renouvellement pour deux ans des mandats des administrateurs** dont les noms suivent est soumis au vote de l'AG, à savoir pour Fresnes : Mmes S. CHAUVIN, M. L. ROGER, M. VÉTÉLÉ et Mrs. R. BARBIER, C. BÉVAN, A. COLMET-DAAGE, J. L. MARLATS, A. NTOURGOUTIAN, M VÉRET – pour Antony : Mme T. BELLIERE et M Ch. BELLIERE – pour L'Haÿ : Mme A NOUGARÈDE.

Tous les candidats au CA sont élus à l'unanimité.

### 3. Rapport moral

Le président présente le rapport moral et retrace les actions menées tout au long de l'année en déplorant le défaut total de concertation allant jusqu'au refus de délivrance de documents informatifs sur les réunions intéressant directement le bassin du Parc de Moulin de Berny.

Le jugement rendu le 7 janvier 2010 par le Tribunal administratif de Melun qui a entièrement fait droit à notre argumentation et a retenu à 100% la responsabilité des « acteurs » de l'assainissement pour les dommages subis lors de la submersion du 7 juillet 2001, n'a pas été frappé d'appel. Il est donc devenu définitif. Il sera un sérieux appui si, d'aventure, nous devons être à nouveau victimes d'un sinistre. Les chèques d'indemnisation (franchise laissée à charge des assurés + 2.500 € pour préjudice moral + 500 € pour frais de justice) ont été remis le 21 juin, au cours d'une réunion amicale et festive, aux quarante trois adhérents qui avaient accepté de se joindre à l'action en justice.

Le président se réjouit du doublement du nombre des adhérents antoniens et demande à tous les amis d'Antony de se lever. Ils sont applaudis.

Le président rappelle enfin qu'il est responsable de la commission « maîtrise des ruissellements » de la Commission locale de l'eau en charge de la rédaction du SAGE pour la totalité de la vallée de la Bièvre (schéma d'aménagement pour la gestion des eaux). À ce titre il s'emploie à faire évoluer les conceptions limitatives des responsabilités des collectivités et établissements publics en matière de submersions causées par les débordements de leurs collecteurs (théorie de la pluie décennale). Enfin, il mentionne sa participation au Comité de pilotage « eau » pour l'OIN du plateau du Saclay. L'objectif est d'éviter à tout prix une augmentation du volume des eaux qui s'écoulent directement ou par infiltration vers la Bièvre, ou y sont rejetées.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

### 4. Rapport financier

En l'absence du trésorier, M.A.Ntourgoutian, souffrant, le Président résume son rapport financier.

Les dépenses annuelles de fonctionnement de l'association sont, en chiffre rond, de 3.000 € : bulletins, papier, cartouches d'encre, frais de déplacement, frais postaux, téléphone, autres frais de secrétariat, divers...

Les cotisations ne couvrent pas entièrement ces frais courants mais actuellement l'association dispose d'une trésorerie suffisante du fait de l'encaissement des indemnités pour frais de justice alloués par le Tribunal administratif dans son jugement du 7 janvier 2010. L'association a donc en caisse une trésorerie disponible de 29.944,17 € outre une provision constituée pour le règlement des frais d'expertise toujours en suspens.

En fonction de cette situation favorable, la cotisation a été ramenée par le CA unanime, à 10 €, pour lui conserver néanmoins un montant significatif.

Le budget prévisionnel de fonctionnement, hors dépenses exceptionnelles est reconduit sur la base de 3.000 € et soumis à l'approbation de l'assemblée ainsi que le quitus sur le compte d'exploitation de 2010.

Le quitus sur les comptes de 2010 est donné et le budget proposé pour 2011 est adopté, l'un et l'autre à l'unanimité.

## **5. Echange sur la submersion, du 14 juillet 2010**

M Fouillet, d'Antony, intervient pour signaler l'importance de l'apport des eaux en provenance de la zone des Godets. Le président fait part de son intervention récente à la mairie d'Antony pour que le bassin du Paradis situé dans le Parc de la Noisette soit nettoyé et rendu à sa fonction de rétention des eaux pluviales.

M. Bellière souligne l'augmentation très importante du nombre des sinistrés d'Antony lors de la submersion du 14 juillet 2010. Une pétition regroupant plus de cinquante signatures a été remise au maire d'Antony. Elle est restée sans suite à ce jour.

Le président indique que le Conseil Général du 92 oppose une résistance permanente à la construction d'un bassin de 50.000m<sup>3</sup> au Parc du Moulin de Berny à Fresnes au motif qu'il serait disproportionné avec les besoins à satisfaire pour une pluie décennale. Il souhaite que les Antoniens sinistrés fassent pression sur leurs élus. Ils sont directement intéressés car le bassin de Fresnes évitera qu'un bouchon hydraulique se forme à l'aval dans l'émissaire « Antony-Fresnes », empêchant l'évacuation des eaux qui transitent notamment par le quartier des fleurs.

Le président explique, à l'aide d'un plan projeté sur écran, le rôle joué dans cette submersion par la conjonction des eaux canalisées dans le collecteur « Bièvre », « l'Antony(Fresnes) » qui reçoit le ru du Beau Vallon, le doublement du ru des Blagis et l'unitaire Pasteur.

Le fonctionnement des bassins d'Antony, des Frères Lumières (à Antony) et du bassin de la rue du Dr. Emile Roux (à Fresnes) est exposé et commenté. Une discussion s'instaure dans l'assemblée sur le rôle très limité des clapets anti-retour qui ne jouent aucun rôle quand des eaux de ruissellement débordent des canalisations publiques dans les rues comme ce fut encore le cas le 14 juillet dernier, à Antony comme à Fresnes. Retour est fait sur le bassin de la rue du Dr. Emile Roux qui n'a pas pu se vidanger et constitue probablement une cause d'aggravation des débordements au carrefour de cette rue et du boulevard Pasteur à Fresnes, à la jonction du « doublement du ru des Blagis » et de « l'Antony-Fresnes ».

## 6. Le bassin du Parc du Moulin de Berny

Le président lit la toute récente déclaration du maire de Fresnes dans son bloc-notes en première page du Panorama n° 91, de janvier 2011 : « *Je réunis avec M. le Sous-préfet les différents maîtres d'ouvrage, publics et privés, susceptibles de participer au financement du bassin de rétention, dont la construction sous le parc du Moulin de Berny est attendue par tous les riverains de Fresnes et d'Antony. À ceux qui s'interrogeaient encore sur la pertinence d'une capacité de 50.000m<sup>3</sup>, j'ai rappelé que le temps de l'étude est révolu et que celui de l'action était arrivé !* »

*Et j'ai proposé que soient effectuées trois simulations, deux sur l'impact de la réalisation de deux bassins en amont, l'un à Wissous et l'autre pour les eaux pluviales de l'A6/A10 (deux projets qui sont actuellement abandonnés) et une troisième sur la capacité du bassin qui aurait été nécessaire pour combattre les inondations du 7 août 2008 et du 14 juillet 2010. Prochaine rencontre dans trois mois ».*

Le président souligne le décalage manifeste qu'il y a entre l'affirmation selon laquelle « *le temps de l'étude est révolu* » et la proposition, « *que soient effectuées trois simulations* », ce qui ne peut que remettre en cause « *la pertinence d'une capacité de 50.000m<sup>3</sup>* » pourtant affirmée en même temps.

**Le président accueille M. le Maire de Fresnes qui vient d'arriver** et lui demande quel sens peut avoir la conjonction des deux assertions ci-dessus rappelées qui, a priori, sont inconciliables. Le Maire diffère sa réponse à cette question. Il annonce d'abord « *trois bonnes nouvelles* », à savoir \* :

- « *le SIAAP accepte de prendre en charge la maîtrise d'ouvrage du bassin* », ce qui ne veut évidemment pas dire la prise en charge de son financement. Aucun chiffre de participation, du SIAAP n'est avancé.
- « *L'État (au titre des eaux de ruissellement de l'autoroute A6) est prêt à participer à la création de cet ouvrage* ». Aucune somme ni pourcentage ne sont fournis.
- « *la participation du CG 94 à la hauteur de 10 à 15% des 50M €* ». Ce n'est que la confirmation donnée le 21 janvier 2010, donc il y a un an, à notre association par M. Perreux, VP du CG 94 chargé de l'assainissement, qui écrivait : « le Président Christian Favier a bien écrit au Préfet de Région le 7 janvier. Il a proposé une contribution du CG pour cet ouvrage du Moulin de Berny à hauteur de 14% ».

*« Donc ce sont les trois éléments positifs qui aujourd'hui ont été actés et dès maintenant les services de l'Etat et le SIAAP se mettent en contact pour faire avancer les dossiers ».*

\*les passages en italiques sont les citations du discours et des réponses du maire de Fresnes

« **Les points qui ne sont pas encore positifs** : d'abord le Conseil général du 92 qui ne financera plus que la construction d'un ouvrage pour la pluie décennale qui serait de 10 à 15.000 m<sup>3</sup> au grand maximum ». Cette participation ne serait, en tout état de cause, que de l'ordre de 5 à 10% sur le coût total de l'ouvrage quelle que soit sa capacité.

« Le second point négatif, c'est la subvention qu'on pourrait obtenir de l'AESN (Agence de l'Eau Seine Normandie). Ils sont aussi sur des niveaux de référence de pluie décennale et uniquement sur la part dépollution du bassin, calculée en tonnes de déchets ».

« La troisième indication négative, c'est la position de la Région. Les services de la Région considèrent que la politique régionale concerne les subventions sur les procédés de rétention à la parcelle et non sur les gros ouvrages ».

« Finalement, on a en gros sur huit personnes (publiques) qui pourraient financer, on en a quatre qui sont d'accord pour nous accompagner (le SIAAP, le CG 94, l'Etat et la CAVB) et quatre qui sont plus réticents (la Région, l'Agence de l'Eau, le CG 92 et la CAHB). **Globalement c'est quand même satisfaisant** ».

« **Bien entendu, rien n'est encore fait**. Il faut continuer à alimenter le dossier, à ouvrir des pistes pour que les huit collectivités ou syndicats dont je viens de parler puissent signer un document- pour qu'on arrive à la fin à un accord qui permette la réalisation de ce bassin ».

« Il faut bien comprendre que derrière la position des collectivités comme le 92, la CAHB, l'AESN, perce la question de la capacité. Des responsables administratifs et politiques disent que 50.000 m<sup>3</sup>, ça fait beaucoup. **50.000 m<sup>3</sup>, c'est le chiffre qui a été avancé par l'étude de 2006. C'est la solution, la moins onéreuse et la plus efficace des scénarios développés dans l'étude**. Néanmoins certains se demandent aujourd'hui s'il faut prendre en considération la pluie de 2001 ; c'est une pluie hors catégorie. J'ai dit que je me refusais à refaire des études. Par contre j'ai accepté que soit faite une simulation puisque certains voudraient savoir quelle aurait dû être la capacité du bassin pour empêcher (les débordements consécutifs à) la pluie de 2008. Ça ne veut pas dire que ma position est de dire que si ça fait 40.000 m<sup>3</sup>, on ne fera que 40.000 m. Je leur ai dit que se référer à 2001 n'est pas quelque chose d'exceptionnel. **Ce que demande votre association et que nous demandons aussi ce n'est pas d'être surprotégés mais protégés normalement. Je ne veux pas que les maîtres d'ouvrages considèrent que faire un bassin pour la pluie de 2001 serait une surprotection de nos quartiers. Je pense que c'est une protection normale, légitime. C'est pour cela qu'il faut que nous continuons à nous battre** ».

« La prochaine étape sera une réunion en mars avec l'introduction des gens de la DRIIE (direction régionale des routes dépendant de l'Etat) et bien entendu sous la supervision du sous-préfet de L'Hay ».

Diverses questions fusent de la salle.

- « où en est le projet immobilier qui pourrait apporter un financement complémentaire, même s'il est très partiel ? ». réponse du Maire : « le projet n'est pas abouti. C'est toujours dans les tuyaux ».
- « ce projet touche le marché sud. Va-t-il disparaître ? » réponse du maire : « Non, non, je n'ai pas dit ça. Il n'est pas question de faire disparaître le marché. Je l'ai dit et je me suis exprimé là-dessus ».
- Le Président dit sa crainte de voir tous les « acteurs » de l'assainissement s'aligner sur la position minimaliste du CG 92, à savoir la réduction de la capacité du bassin pour une pluie décennale, soit 10 à 15.000m<sup>3</sup>. réponse du maire : « Non, ce n'est le cas ni du SIAAP, ni du département (du Val-de-Marne). Le SIAAP est d'accord sur la capacité de 50.000m<sup>3</sup> sauf peut-être s'il y a le bassin de convergence à Wissous qui permettrait de réduire la capacité du bassin à 42/45.000 m<sup>3</sup>. Le Président Favier considère que le bassin de Fresnes est le **dernier point noir du département** en terme d'inondation. Il dit, moi je veux le résoudre. Je suis donc plus optimiste que vous. »

Le président revient sur les eaux de l'autoroute A6 et exprime ses doutes quant à la volonté de l'Etat de prendre enfin les dispositions techniques qui s'imposent. réponse du maire : « Nous, on se base sur 50.000 m<sup>3</sup>. **La position de la ville est comme la vôtre, c'est 50.000m<sup>3</sup>. Il faut tout faire pur y arriver.** L'Etat doit remplir ses obligations pour retenir et traiter les eaux de l'autoroute. La décision du SIAAP (prise en charge de la maîtrise d'ouvrage) date de début décembre (2010). Celle de l'Etat est arrivée en janvier (2011). Donc dans les semaines et les mois qui arrivent, il va y avoir des avancées complémentaires. »

Questions de la salle : « Dans quel délai vont être faites ces simulations ? » réponse du maire : « **Ces simulations sont en cours ; elles seront finies en mars** ».

L'intervention de M. le Maire se termine par un échange assez vif avec le Président sur le défaut de concertation et le vœu est exprimé d'une information régulière donnée à l'association tout au long de l'année 2011 et non une fois par an, sur le financement du bassin du Parc du Moulin de Berny.

Le président remercie M. le Maire pour sa présence et son allocution. Il félicite les adhérents de leur participation aux débats et renvoie à l'assemblée de l'année prochaine pour connaître « les avancées complémentaires » annoncées par le Maire.

La salle devant être libérée à 23h, alors qu'il est déjà 23h15, le Président lève la séance en remerciant tous les adhérents d'Antony et de Fresnes qui sont venus y participer.

La secrétaire  
Sandrine Chauvin

Le président  
Maurice Véret